



Baux commerciaux : les bailleurs incités à abandonner un mois de loyer en échange d'un crédit d'impôt

Actualité législative publié le 16/11/2020, vu 926 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Cette mesure ne profitera toutefois qu'aux entreprises fermées administrativement ou appartenant au secteur HCR.

Tout bailleur qui concède un bail commercial à une entreprise de moins de 250 salariés fermée administrativement durant le confinement (ou qui appartient aux secteurs de l'hôtellerie, des cafés, de la restauration, de la culture), et qui, sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % du montant des loyers abandonnés.

Par exemple, pour un loyer trimestriel de 15.000 €, si le bailleur renonce à l'équivalent d'au moins un mois de loyer, soit 5.000 € dans cet exemple, il bénéficiera d'un crédit d'impôt de $5.000 \times 30\% = 1.500$ €. Sa perte ne sera donc plus que de 3.500 € au lieu de 5.000 €.

Pour le restaurateur, l'économie de loyer ainsi obtenue sera cumulable avec le fonds de solidarité.

Nous ne manquerons pas de revenir sur cette mesure dès que le texte législatif aura été adopté.

Source : gerantdesarl.com

Pour plus d'infos : [Comment récupérer un loyer impayé dans un bail commercial ?](#)

Voir aussi notre guide : [Rompre un bail commercial 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Rompre un bail commercial](#)
- [Céder un bail commercial](#)
- [Rédigez votre bail commercial en ligne](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)

- Le locataire peut-il résilier son bail commercial ?
- Faire résilier un bail commercial en justice
- Que devient le bail commercial en cas de procédure collective ?
- Comment calculer l'indemnité d'éviction d'un bail commercial ?
- Indemnité d'éviction : le bailleur peut-il la refuser ?
- Le droit de repentir du bailleur
- Le versement et la restitution du dépôt de garantie d'un bail commercial
- Litige sur un bail commercial : quel juge saisir ?